

La Tour d'Aigues, le 15 septembre 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2026 à 18h30

ORDRE DU JOUR

- 1 Budget général 2026 - Décision modificative n°1
- 2 Budget annexe Gemapi 2026 - Décision modificative n°1
- 3 Débat et délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre la Communauté de Communes Sud Luberon et ses communes membres
- 4 Approbation de l'avenant n° 1 à la convention du Pacte territorial France Renov' de la Communauté de Communes Sud Luberon
- 5 Abrogation de la délibération n° 2025-073 et accord sur le projet d'acquisition par l'EPF PACA, pour le compte de la commune de La Bastide-Des-Jourdans, de la parcelle cadastrée AB 69
- 6 Approbation de la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre COTELUB et la Société du Canal de Provence pour la réalisation d'un aménagement sécuritaire le long de la RD27 sur la commune de La Motte-D'Aigues
- 7 Définition des critères d'éligibilité et d'attribution des demandes de subvention relatives aux projets évènementiels portés par les associations
- 8 Adhésion à un groupement de commande pour les prestations et fournitures nécessaires au fonctionnement du parc de copieurs
- 9 Fixation des conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission de délégation de service public (CDSP)
- 10 Abrogation des délibérations n° 2026-067 et n° 2026-073 et nouvelle élection des membres de la commission de délégation de service public (CDSP)
- 11 Désignation d'un délégué de la Communauté de Communes Sud Luberon au Syndicat Durance Luberon (SDL) à la suite de la vacance d'un siège
- 12 Approbation du règlement du service de broyage à domicile